

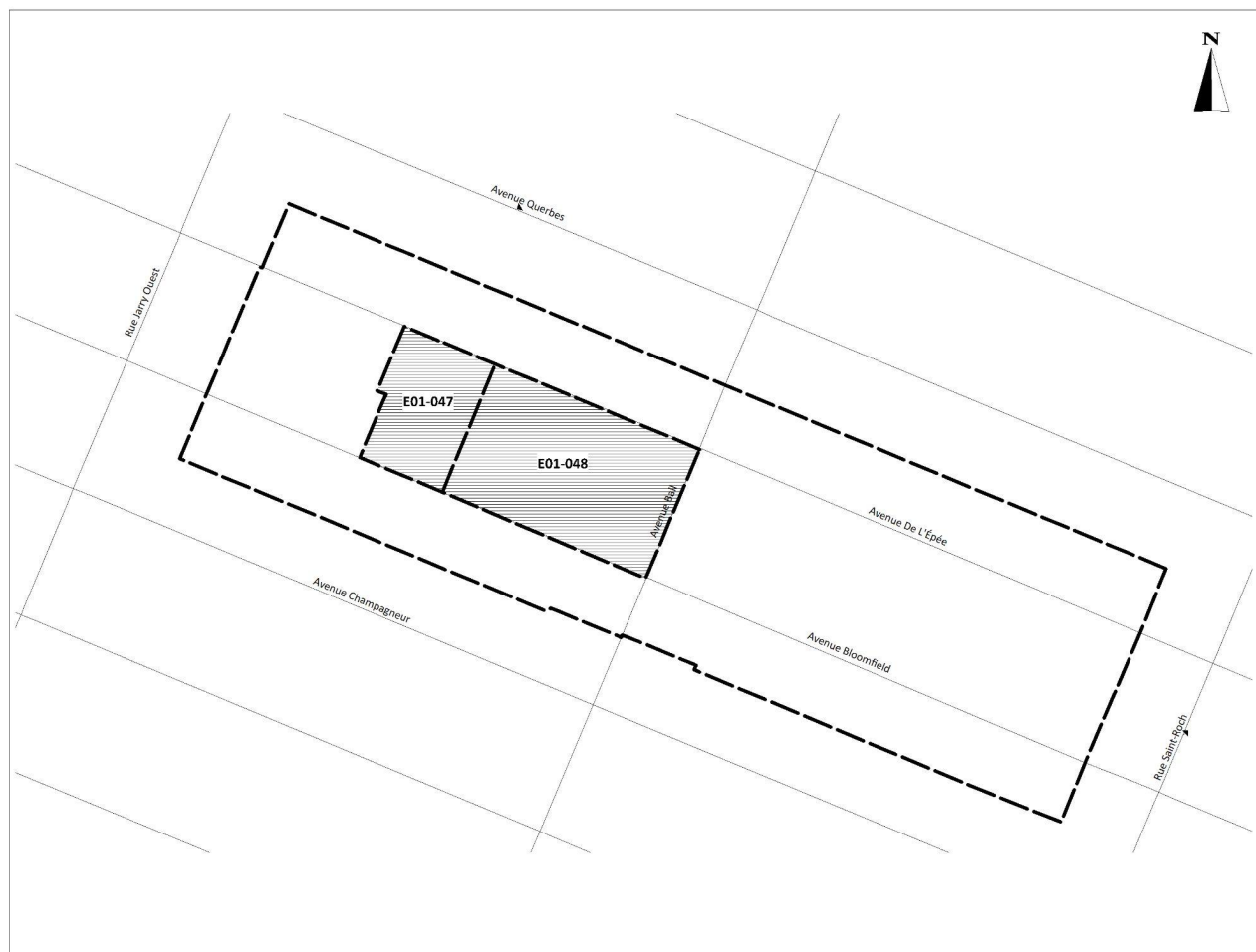
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 3 mai 2022 le projet de règlement **01-283-114** intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) » afin de changer la limite des zones E01-047 et E01-048 pour permettre à l'école Camille-Laurin d'installer temporairement des classes modulaires. »

L'objet de ce projet de règlement est de corriger la limite de la zone E01-047, qui permet l'usage institutionnel E.4(1), afin qu'elle corresponde au terrain réellement utilisé par l'école Camille-Laurin, et ainsi pouvoir autoriser des classes modulaires dans la cour d'école.

Ce projet vise les zones suivantes : E01-047 et E01-048 tel qu'illustré ci-dessous :



## **2.. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **26 mai à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **19 mai au 26 mai à 12 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Adresse résidentielle
  - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7932.

3. Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, le 16 mai 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**